

Dimanche de la Parole de Dieu

Par le motu proprio « *Aperuit Illis* » publié le 30 septembre 2019, le pape François a institué le Dimanche de la Parole de Dieu, qui sera désormais célébré chaque année le 3ème dimanche du Temps Ordinaire. > **En 2025, le dimanche 26 janvier <.**

Pourquoi cette invitation à repenser la place de la Parole de Dieu lors de nos célébrations eucharistiques et dans notre vie de foi ? D'une part, parce que cette Parole est un dialogue constant de Dieu avec son peuple ; d'autre part, parce que dans la liturgie nous sommes nourris selon deux modes d'être du Christ : sa parole et son pain. Ces deux modes sont indissociables l'un de l'autre. Entendre, méditer, célébrer la Parole est un prélude indispensable à la participation au repas eucharistique. La célébration de ce jour se déroule pendant la semaine de l'unité des chrétiens, manifestant ainsi la dimension œcuménique de la Parole de Dieu :

L'Ecriture Sainte indique à ceux qui se mettent à l'écoute le chemin à suivre pour parvenir à une unité authentique et solide (pape François)

Si le Pape a placé ce dimanche de la Parole dans le cadre de la semaine de de prière pour l'unité des chrétiens, c'est pour manifester la dimension œcuménique de la Parole de Dieu. La Bible est le livre du peuple de Dieu tout entier. Comme l'écrit le pape François « célébrer le dimanche de la Parole de Dieu exprime une valeur œcuménique parce que l'Écriture Sainte indique à ceux qui se mettent à l'écoute le chemin à suivre pour parvenir à une unité authentique et solide ».

En savoir plus sur le dimanche de la Parole de Dieu

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 03/11/2025 - https://charente.catholique.fr/agenda/dimanche-de-la-parole-de-dieu-2/